CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre
---

La demande d'avis introduite le 8 novembre 2023 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'déterminant les tronçons du réseau électrique considérés comme « réseau de transport local » et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015', portant le numéro 74.832/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 novembre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AILXPFFCG-HEIDCMW‡